

DOSSIER



PIERRE MANIÈRE

Dans un magasin du centre commercial Sorya, à Phnom Penh. Les œuvres étrangères arrivent en général au Cambodge par une filière malaisienne.

Les pirates font la loi

3 000 riels

C'est le prix unitaire auquel les revendeurs achètent les DVD contrefaits de productions étrangères. Ceux-ci seront ensuite écoulés à 6 000 riels (1,5 dollar), prix non négociable, et identique dans toutes les boutiques et marchés du Royaume.

255 000

C'est le nombre de CD contrefaits saisis par les autorités depuis le début de l'année, d'après la Commission interministérielle pour la protection du droit d'auteur. Presque toutes ces copies sont des productions musicales cambodgiennes. En revanche, les autorités se désintéressent des contrefaçons des produits étrangers, et notamment des DVD, puisque seuls 47 ont été saisis cette année.

CD, DVD, VCD... Les films, chansons et logiciels vendus au Cambodge sont presque toujours des copies illégales. Les disquaires, qui s'appuient sur des réseaux bien structurés, bénéficient encore d'une législation complaisante.

« Des copies ? Ici ? Non, non... Je n'en sais rien ! » Malgré l'évidence, les propriétaires des échoppes de CD, DVD et de logiciels informatiques du Sorya Center, à Phnom Penh, rabâchent tous cette rengaine. Ici, comme dans tous les marchés et boutiques du pays, l'écrasante majorité des disques en vente sont des exemplaires piratés. Enrobés de rudimentaires pochettes ou boîtes en plastique, leur prix va de 1 500 riels pour les albums de musique cambodgienne, à 3 dollars pour les jeux et logiciels informatiques. Mais ce sont les DVD de films étran-

gers, surtout des superproductions hollywoodiennes, qui occupent la plupart des rayons, et sont écoulés au prix non négociable de 1,5 dollar l'unité.

Vendeuse dans un magasin de DVD étrangers proche du Marché central, Noch, 22 ans, lève le voile sur son affaire. « Comme dans toutes les boutiques de Phnom Penh, tous nos films et logiciels proviennent de Malaisie, affirme-t-elle. Nous nous les procurons auprès d'un Cambodgien cham. Quatre ou cinq fois par mois, nous lui commandons une centaine de DVD au prix unitaire de 0,75 dollar. » Une fois la livraison effectuée, deux ou trois

jours plus tard, ces films seront vendus le double dans les rayons.

Joint par téléphone, Sary, le distributeur de cette boutique, affirme fournir « une dizaine de clients dans la capitale ». « Les bonnes semaines, je peux vendre jusqu'à 2 000 DVD », indique-t-il. Ses disques arrivent au Royaume par voie aérienne. « Il s'agit d'un commerce familial, précise-t-il. Mon frère fait des allers-retours en Malaisie pour aller chercher les copies. Lorsqu'il n'est pas en mesure de se rendre sur place, nous commandons les copies par e-mail, et les recevons par voie postale. » Sary refuse toutefois de s'étendre sur ses fournisseurs.

La filière malaisienne

Et la peur des autorités ? « Cela fait trois ans que je mène ce business, et je n'ai jamais eu le moindre problème avec la douane, assure Sary. Pareil pour les livraisons, que j'effectue moi-même en moto : je cache les DVD

dans un carton derrière moi, ou directement dans ma sacoche... Je n'ai jamais été arrêté. » En fait, seule la « concurrence » entre les distributeurs l'inquiète :

« Nous sommes de plus en plus nombreux à alimenter les mêmes boutiques », regrette-t-il. Ainsi, Sary explique que certains revendeurs ont renégocié le prix d'achat de ses DVD à 0,70 dollars l'unité.

À l'unisson d'autres revendeurs, la propriétaire d'une boutique de DVD étrangers et de logiciels sur le quai Sisowath, à Phnom Penh, affirme elle aussi s'approvisionner par l'intermédiaire de la « filière malaisienne ». « Seuls les logiciels et les jeux vidéo viennent de Chine, mais ils ne pèsent pas lourd dans nos ventes », lâche-t-elle, sans avancer de chiffres.

En revanche, les productions musicales et cinématographiques cambodgiennes sont toutes piratées sur place. Celles-ci se négocient à 1 500 riels, contre de

Des douaniers accommodants

« Je me suis fait [arrêter] un matin, à mon retour de Chine. J'avais une vingtaine de DVD pirates, dont des films pas encore sortis en France ou des blockbusters. Le douanier m'a dit que c'était interdit, mais c'est tout, il m'a laissé repartir avec ! » Ce témoignage publié par « Yves » sur le forum bonjourshanghai.net illustre les faibles sanctions que risque un simple voyageur français lors de son retour dans l'Hexagone.

Certes, officiellement, l'article 414 du Code des douanes dispose que le contrevenant peut voir ses contrefaçons saisies, écoper d'une amende de deux fois la valeur du bien contrefait et qu'il encourt une peine maximale de trois ans de prison. Mais au regard des chiffres de la Direction générale des douanes, les autorités paraissent se focaliser davantage sur les réseaux illégaux les plus importants. En 2007, seuls trois logiciels ont été saisis – aussi bien auprès des particuliers que sur les marchandises en transit –, contre 4 624 l'année suivante, puis 1 871 en 2010. Il en va de même pour les DVD de films, puisque 8 503 ont été saisis en 2007, contre 1 685 en 2008, et 3 916 en 2009. L'absence de tendance haussière ou baissière, conjuguée au passage d'un extrême à un autre concernant les quantités saisies, semble accréditer la thèse d'un certain désintérêt pour les petites prises auprès des particuliers, du moins concernant ces produits.

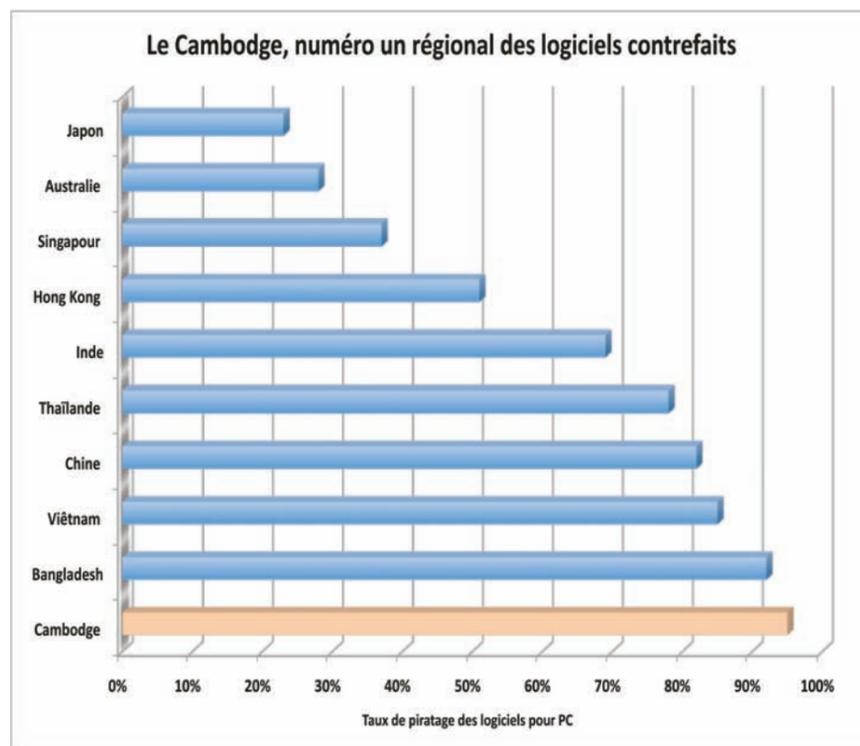
P. M.

1 à 3 dollars pour l'original. Inquiets lorsque l'on évoque le sujet, les revendeurs du Marché olympique, haut lieu de la commercialisation de ces exemplaires piratés, refusent catégoriquement d'en évoquer la provenance. « C'est normal que personne ne parle puisque parfois, la police fait des descentes pour vérifier la marchandise, ou saisir des machines de gravure », explique Sim, un vieil homme qui tient une petite échoppe de rue en face des boutiques.

Une menace pour l'industrie

Car les copies cambodgiennes, accusées de couler l'industrie du film et du disque du Royaume, figurent dans le collimateur des autorités. D'après un rapport de la Commission interministérielle pour la protection des droits d'auteur, concernant les CD et DVD, publié début juillet, plus de 255 000 CD, en large majorité des productions locales, ont été saisis depuis le début de l'année.

Mais ces efforts sont jugés insuffisants pour les professionnels du secteur. « La situation ne cesse de s'aggraver, déplore Lay Sokhock, directeur général de Sunday Production, qui produit des groupes, des films et des spectacles de karaoké. Environ 90 % de nos productions en circulation sont des copies. À ce rythme, nous devons bientôt cesser toute activité. »



Même constat pour Keo Sothy, le directeur du cinéma Lux, à Phnom Penh, lequel diffuse des films malais, singapouriens ou philippins pour 5 000 riels la séance. « Les contrefaçons bon marché constituent une concurrence déloyale, puisque les Cambodgiens préfèrent regarder ces copies chez eux », regrette-t-il. Sur les cinq dernières années, presque tous les cinémas de la capitale ont mis la clé sous la porte faute de clients.

En revanche, les autorités semblent se désintéresser du piratage de films et logiciels étrangers. En témoigne le très faible nombre de saisies de DVD : 43 depuis le début de l'année. Sok Phal, commissaire adjoint de la police nationale, affirme que les sociétés de production concernées ne portent pas plainte, ce qui entrave l'action de la police.

C'est le cas de Microsoft, qui refuse de faire appel à la justice, de peur de perdre son « excellente image » auprès de la population, affirme Pily Wong, son directeur pour le Cambodge. D'après lui, le piratage fait perdre 47 millions de dollars par an à l'industrie du logiciel. Une somme quasi-négligeable pour Microsoft, qui a affiché un bénéfice net mondial de plus de quatre milliards de dollars au troisième trimestre de son exercice décalé. Pour Pily Wong, l'heure est donc à la « sensibilisation », d'autant que l'arsenal législatif n'est pas au rendez-vous et dissuade les sociétés de sonner le branle-bas de combat.

Des « copies provisoires » autorisées

De fait, l'actuelle loi sur les droits d'auteur et les droits connexes, effective depuis le 5 mars 2003, est loin de répondre aux normes internationales, en autorisant notamment « les copies provisoires ». En outre, ce texte est bien moins restrictif que la Convention de Berne, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, à laquelle le Cambodge doit pourtant se conformer en tant que membre de l'Organisation mondiale du

commerce (OMC) depuis 2004. Cette convention oblige entre autres à protéger les productions nationales et celles des États signataires de manière équitable.

Interrogé sur ce point, Im Sokheng, le directeur du Département de la propriété intellectuelle du ministère du Commerce explique qu'« en tant que pays en voie de développement, le Cambodge a obtenu un délai pour ratifier les traités internationaux, dont la convention de Berne ». D'après lui, Phnom Penh devrait les signer d'ici 2016.

Entre-temps, les contrefaçons de CD et DVD étrangers bénéficient d'un boulevard, où s'engouffrent revendeurs et distributeurs. Quelle que soit la provenance des copies, les autorités locales ferment en général les yeux : « La règle, c'est la corruption », lâche à deux reprises la vendeuse du quai Sisowath.

« Souvent, les vendeurs donnent de l'argent aux autorités locales pour les protéger », reconnaît d'ailleurs le rapport de la commission interministérielle en charge du dossier. Ce texte affiche d'ailleurs un ton compréhensif vis-à-vis des revendeurs, présentés comme des « gens pauvres », dont la vente de disques constitue « le seul moyen de subsistance », et qui auraient « du mal à remonter une autre affaire » s'ils fermaient boutique.

Le secteur peut ainsi poursuivre son essor sur un marché particulièrement profitable. « Les affaires se portent très bien depuis l'ouverture de la boutique, il y a cinq ans, sourit Noch. Nous n'avons pas trop souffert pendant la crise, grâce notamment aux Occidentaux. Certains touristes achètent parfois jusqu'à 50 DVD d'un coup ! ».

Elle explique que pour être rentable, il faut faire preuve de réactivité, et proposer sans cesse des nouveautés. « Nos meilleures ventes concernent les films disponibles deux ou trois semaines avant leur sortie officielle, même si la qualité des images est franchement mauvaise, explique-t-elle. Peu après, nous recevons

un autre jeu de copies de bien meilleure qualité, avant de proposer des produits 100 % identiques à l'original. »

La VF, une valeur sûre

Autre valeur sûre, « les films en version française, qui se vendent toujours très bien », poursuit Noch. Des œuvres comme *La Déchirure*, de Roland Joffé, ou encore *S-21, la machine de mort khmère rouge* de Rithy Panh figurent ainsi à deux mètres de l'entrée dans sa boutique.

Du côté des Cambodgiens, l'achat de copies est également devenu un geste courant. « En moyenne, j'achète entre trois et quatre de ces CD par semaine », sourit Thyda, une étudiante de 23 ans, habituée du Sorya Center. *Et même si je voulais acheter un original, où pourrais-je me le procurer ? Aucun magasin n'en vend ! »*

Un avis partagé par Vannak, qui sort de ses gonds à l'évocation du terme « contrefaçon ». « J'achète des « films » et des « logiciels informatiques », pas des « copies », s'emporte ce jeune papa accompagnant sa fille dans une boutique de la capitale. Et d'achever : « Avec mon salaire de 75 dollars par mois, je n'ai pas les moyens de déboursier 20 dollars pour un film. Devrais-je pour autant priver ma fille de regarder un dessin animé occidental ? »

Pierre Manière
et Im Navin

Suite du dossier page 16



Destruction de disques cambodgiens copiés illégalement, sur l'esplanade du Wat Phnom. Seules les productions locales sont protégées par les autorités.